

2020:08:03
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 3^e jour du mois d'août 2020, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Audrey Gagné, directrice du développement
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absents : Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Nomination secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 4.1. Séance ordinaire du 6 juillet 2020
5. Lecture et adoption des comptes de juillet 2020
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. GENIUS : Renouvellement du contrat d'assurances collectives 2020-2021
 - 6.2. Journalier et préposé à l'aréna : Ouverture de poste
 - 6.3. Emploi d'été Canada : Embauche de Simon Riverin
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Partage des équipements : Résolution pour la poursuite du projet et désignation de la municipalité gestionnaire
 - 7.2. Travaux 2020 : Révision de la planification
 - 7.3. AIRRL 2021 : Dépôt d'une demande et plans et devis
 - 7.4. Chemin Saint-Étienne : Travaux supplémentaires
 - 7.5. Écho-Tech : contrat pour le mesurage des boues
 - 7.6. TECQ 2019-2023 : planification 2020-2021

- 7.7. TECQ 2019-2023 : Acceptation de soumissions de DCCOM
- 7.8. Commission sécurité publique, infrastructures et services publics : Nomination d'un nouveau membre
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Euréko : Acceptation d'une soumission pour l'aménagement de sentiers
 - 8.2. Règlement d'amendement 20-345 modifiant le Règlement 19-328 constituant un programme d'aide aux entreprises : dépôt
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1. Quai : Autorisation vente
- 10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
- 11. PÉRIODE QUESTION
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Audrey Gagné, directrice du développement, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2020:08:171 NOMINATION AUDREY GAGNÉ SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne pour agir à titre de secrétaire d'assemblée lors de l'absence de la secrétaire-trésorière et directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Audrey Gagné, directrice du développement, à agir à titre de secrétaire de séance pour les séances du conseil municipal.

**2. 2020:08:172 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**4.1 2020:08:173 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**5. 2020:08:174 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **40 751.98 \$** pour l'année financière **2020**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

**6.1 2020:08:175 RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES
COLLECTIVES MANUVIE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective pour les employés de la municipalité de Petit-Saguenay avec Manuvie est arrivé à échéance le 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que Manuvie offre de renouveler le contrat pour une période de 12 mois au coût mensuel de 5037.62 \$ incluant la taxe provinciale de 9 %, pour les 9 employés admissibles de la municipalité.

CONSIDÉRANT qu'afin de limiter la hausse des coûts pour les employés et la municipalité, il a été choisi de diminuer la partie des médicaments remboursée par l'assurance en passant de 80 % à 70%;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de renouvellement de Manuvie, comme fournisseur d'assurances collectives des employés de la municipalité, pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} août 2020, au montant mensuel de 5037.62 \$ incluant 9% de taxes.

QUE la répartition des coûts employeur/employés est déterminée par la convention collective et les contrats individuels des cadres.

6.2 2020:08:176 OUVERTURE DE POSTE JOURNALIER/ARÉNA

CONSIDÉRANT que M. Evans Gagné a avisé qu'il quitterait son emploi de journalier et préposé à l'aréna à partir du 31 août et qu'il a y lieu de le remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de journalier et préposé à l'aréna, à l'interne, et à l'externe si nécessaire, tel que prescrit par la convention collective en vigueur.

6.3 2020:08:177 EMBAUCHE 2^e ÉTUDIANT ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation en date du 13 juillet 2020, de Mme Emily Grenier de Service Canada, de l'acceptation de la demande de contribution financière soumise à Emploi d'été Canada, pour l'embauche d'un 2^e étudiant pour une période de huit (8) semaines à 35 h/semaine, pour un montant 3668 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'embaucher Simon Riverin pour la saison estivale, à titre de manœuvre à l'entretien de terrains comme employé étudiant, pour 35h/semaine au taux horaire de 13.10 \$ plus 4 % de vacances, pour une période de 8 semaines débutant le 27 juillet 2020.

QU' Emploi d'été Canada (ÉÉC) remboursera 100 % du salaire horaire, tous les frais marginaux sont à la charge de la municipalité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 2020:08:178 POURSUITE DU PROJET DE PARTAGE DES ÉQUIPEMENTS ET DÉSIGNATION MUNICIPALITÉ GESTIONNAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution # 2018:08:219 visant à participer à un projet de mise en commun d'équipements dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferland Boileau s'est retirée de l'entente via la résolution 159-10-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix d'Otis a aussi émis le désir de se retirer

CONSIDÉRANT que les directions générales des municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité se sont rencontrées et ont émis leur désir de poursuivre l'entente à trois vu la proximité géographique de leur territoire et leurs capacités financières limitées

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec le MAMH qui ont accepté de prolonger le délai de mise en place du projet jusqu'au 31 décembre 2020

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte de poursuivre le projet de mise en commun des équipements dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMH de concert avec les municipalités de L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean soit nommée gestionnaire du projet en ce qui a trait à la reddition de compte et l'entente avec le MAMH, de même que l'achat des équipements et la gestion d'un fonds d'entretien et renouvellement des équipements qui seront acquis

ET QUE découlant de ce projet, une entente intermunicipale soit rédigée afin d'apposer les modalités de fonctionnement et de gestion des équipements qui seront acquis

**7.2 2020:08:179 RÉVISION PLANIFICATION TRAVAUX VOIRIE LOCALE
2020 (remplace résolution 2020:07:157)**

CONSIDÉRANT que la commission de la Sécurité publique, infrastructures et services publics a préparé une planification des travaux de voirie locale qui seront réalisés en 2020 à partir du budget municipal et des subventions de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que du Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la planification déjà adoptée par la résolution 2020:07:157 puisque la subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA sera 10 000 \$ de moins que prévu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle planification suivante pour 2020 :

Chemin Camil-Lavoie	Reconfiguration de la courbe	15 000 \$
Chemin du VVPS	Reconstruction partielle d'un ponceau	8 000 \$

Vieux chemin St-Louis	Réparation de ponceaux, fossés et rechargement	15 000 \$
Rue Eugène-Morin	Reconstruction partielle de 0+260 à 0+300	25 000 \$
Rue Eugène-Morin	Réparation du ponceau chez Marie Lavoie	7 000 \$
Rue du Quai	Remplacement de glissières	10 000 \$
Chemin des Chutes	Réparation du pont	3 000 \$
Chemin Didas Côté	Rechargement et creusage de fossés	2 000 \$
Rue William-Houde	Resurfaçage	14 000 \$
Divers chemins	Réparation à l'asphalte chaude	10 000 \$
Divers chemins	Travaux divers	8 000 \$
TOTAL		117 000 \$

QUE la source de financement sera la suivante :

Fonds de villégiature - MRC	15 000 \$
PPA-CE / PPA-ES	40 000 \$
Budget de voirie	62 000 \$
Total :	117 500 \$

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2020:07:157

7.3 2020:08:180 DEMANDE SOUMISSIONS SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PROGRAMME AIRRL 2021-2022

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour la réfection d'une partie du chemin Saint-Louis et du chemin des Chutes dans l'enveloppe 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les plans et devis doivent être soumis lors de la demande au ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la contremaître, Mme Mireille Lavoie à procéder à un appel d'offres sur invitation de services professionnels pour la confection des plans et devis pour les travaux suivants, dans le but de présenter une demande d'aide financière au programme AIRRL 2021-2022:

- Décohesionnement de 250m segment 1 du chemin des Chutes
- Poussière de pierre sur 630m segment 2 du chemin des Chutes
- Décohesionnement de 1840m du chemin Saint-Louis

7.4 2020:08:181 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES CHEMIN SAINT-ÉTIENNE

CONSIDÉRANT que l'asphalte d'une portion du chemin Saint-Étienne a été endommagé par le passage des camions lors des travaux RIRL phase 2;

CONSIDÉRANT l'entrepreneur Construction Rock Dufour est déjà sur place et offre de refaire l'asphalte de cette portion de 850 pieds carrés pour un montant de 2550 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Construction Rock Dufour pour refaire 850 PC d'asphalte du chemin Saint-Étienne au coût de 2500 \$ plus taxes.

7.5 2020:08:182 MANDAT MESURE DES BOUES BASSINS D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement exige de procéder à la mesure des boues des bassins d'épuration de la municipalité tous les 3 ans et que la dernière mesure date de 2017;

CONSIDÉRANT que la firme Écho-Tech H2O offre ses services pour réaliser ce mandat au coût de 1650 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'Écho-Tech H2O pour procéder à la mesure de boues des trois cellules des bassins d'épuration au coût de 1897.09 \$ plus taxes.

**7.6 2020:08:183 TECQ 2019-2023 ACCEPTATION ET PRÉSENTATION
PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRÉSENTÉS AU MAMH**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu en date du 21 juin 2019 qu'elle recevra une contribution gouvernementale de 752 125 \$ répartis sur cinq ans, sur un total d'investissements à réaliser de 910 375 \$, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit approuver et déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une programmation de travaux admissibles;

CONSIDÉRANT la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;
- QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**7.7 2020:08:184 ACCEPTATION SOUMISSIONS MISE À NIVEAU DE
L'USINE DES BASSINS D'ÉPURATION - TECQ 2019-2023**

- CONSIDÉRANT** qu'il y a des travaux urgents à effectuer pour mettre à niveau de l'usine d'assainissement des eaux de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ 2019- 2023 dans le volet de mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
- CONSIDÉRANT** que DCcom a transmis des soumissions pour réaliser l'ensemble des travaux, qui seront incorporés au système de contrôle et de surveillance par télémétrie déjà en place;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accepte les soumissions suivantes de DCcom pour la mise aux normes et à niveau des équipements de l'usine des étangs d'aération :

Projet 2094, coût 46 000.00 \$ plus taxes :

Volet 1 : mise à jour des pompes du système de déphosphoration et du panneau des démarreurs des soufflantes.

Volet 2 : Ajout au système de gestion informatisé, des rapports automatisés selon les règles du SOMAEU.

Volet 3 : remplacement du panneau des démarreurs des soufflantes pour y ajouter des variateurs à fréquences variables.

Projet 114, coût 9 450.00 \$ plus taxes :

Débitmètre 6 pouces IP68 + support technique pour installation, raccordement, mise en marche et calibration initiale pour SOMAE

QUE ces dépenses seront puisées à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

**7.8 2020:08:185 NOMINATION MEMBRE CITOYEN SUR COMMISSION
SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS**

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant de membre citoyen au sein de la Commission Sécurité publique, infrastructure et services publics;

CONSIDÉRANT que M. Robert Roy est intéressé à siéger à cette commission;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE que le conseil municipal nomme de M. Robert Roy comme membre-citoyen de la Commission Sécurité publique, infrastructure et services publics.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**8.1 2020:08:186 ACCEPTATION SOUMISSION MISE À NIVEAU DES
SENTIERS PAR EURÊKO! 51 274.17 \$ + TAXES**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)* du gouvernement du Québec, équivalent à 80 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 53 242. 92 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la mise à niveau et amélioration de 4 sentiers sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le seul l'organisme eurêko! a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la soumission de eurêko! au montant de 51 274.17 \$ plus taxes pour réaliser les items suivants :

Charge de projet	: 2 260.72 \$
Sentier de la savane à Pierrot	: 6 415.00 \$
Sentier du cap à Don Jean	: 19 559.21 \$
Sentier des Vallées	: 12 494.23 \$
<u>Sentier du Lac Alphée</u>	<u>: 10 545.01 \$</u>
TOTAL	: 51 274.17 \$ + TAXES

QUE la dépense sera puisée à même l'aide financière du programme PSSPA et d'une participation municipale de 20 %, soit 10 766.29 \$ incluant la récupération des taxes.

8.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 20-345 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-328 CONSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES

M. Philôme La France, maire, procède à la présentation du projet de règlement 20-345 modifiant le Règlement 19-328 constituant un programme d'aide aux entreprises.

Que des copies du présent projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 2020:08:187 AUTORISATION VENTE AU QUAI DE PETIT-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que M. Richard Faubert demande au conseil la permission de vendre sa récolte d'ail dans le stationnement du quai cette année puisqu'il n'y aura pas de symposium à l'aréna;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise M. Richard Faubert à faire de la vente dans le stationnement du quai pour le restant de la saison touristique 2020.

9.2 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

Eurofins

Certificat d'analyses eau usée et d'eau potable

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Avis de cotisation un crédit de 80.82\$ et paiement

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Dotation spéciale de 6064\$

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Communiqué de presse, Lancement de la campagne estivale

Le ministre des Transports

Le ministère accorde à la municipalité une aide financière de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes.

Le ministre des Transports

Le ministère accorde à la municipalité une aide financière maximale de 25 000\$ échelonnée sur trois années pour l'amélioration sur les chemins Lavoie, Saint-Étienne, Saint-Louis, rue du Quai et Eugène-Morin.

Ministère des Transports du Québec

Stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur 2^e avis

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de mai au montant de 241.99\$

Desjardins, Caisse de La Baie-Bas-Saguenay

Paiement contrat entretien caisse Petit-Saguenay au montant de 4426.54\$

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Subvention table AD HOC au montant de 5694.11\$

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Rapport d'intervention

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 05, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2020:08:174 – 2020:08:175 - 2020:08:177 – 2020:08:181 – 2020:08:182 – 2020:08:184 – 2020:08:186.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

AUDREY GAGNÉ
Dir. du développement